

Rapport annuel

2022

 **sopfim**



TABLE DES MATIÈRES

- 01** Notre mission
- 02** Nos valeurs
- 03** Gouvernance
- 07** Lettre du président
- 08** Rapport du directeur général
- 11** Faits saillants 2022
- 12** Santé et sécurité au travail et ressources humaines
- 15** Communications et marketing
- 17** Opérations
- 19** Foresterie et environnement
- 23** Technologies de l'information
- 25** Politique environnementale et politique sur la santé et la sécurité au travail
- 27** Rapport du directeur financier
- 31** Rapport des vérificateurs

A person is shown in silhouette, looking out of an airplane window. The view outside the window shows a landscape with mountains and a body of water under a blue sky. The person's head and shoulders are visible in profile. The text '1 Notre mission' is overlaid on the image. The number '1' is large and white, with a thin white outline. The words 'Notre mission' are in a bold, orange font. The background of the entire page is a dark, blurred image of the person looking out the window.

1 Notre mission

Protéger la ressource forestière contre les insectes et maladies en harmonie avec son milieu.

Cette mission est indissociable des valeurs suivantes, auxquelles la SOPFIM adhère pleinement :

La santé sécurité

La Santé sécurité est une valeur essentielle à la SOPFIM. Elle vise au maintien d'un environnement de travail offrant aux employés la certitude que leur employeur considère la personne en premier. Cette valeur repose sur cinq conditions : l'engagement et le soutien de la direction, la participation des employés, la responsabilité en santé sécurité du travail des travailleurs et de l'employeur, l'organisation de la prévention et l'évaluation de la performance.

L'intégrité

L'intégrité est la valeur qui décrit le mieux la philosophie de l'organisation, tant envers ses employés, ses clients et ses fournisseurs. Elle regroupe plusieurs valeurs telles que : l'honnêteté, la responsabilité, le respect, la confiance, le soutien, la gratitude et la sincérité.

Le respect de l'environnement

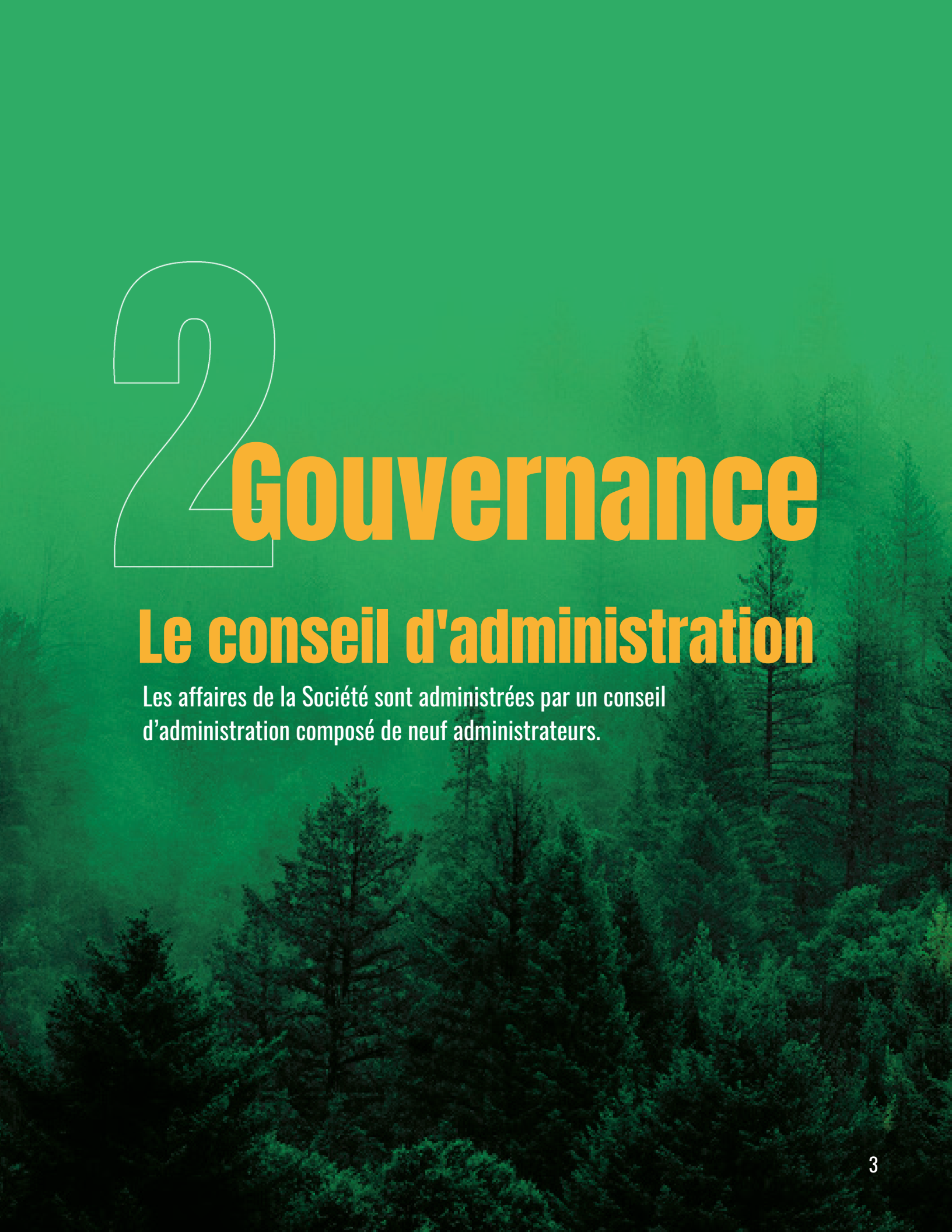
Depuis maintenant plus de 20 ans la SOPFIM a obtenu la certification environnementale ISO 14001. Cette démarche de l'organisation est le fruit de la volonté de son conseil d'administration. Elle vise à assurer aux employés, aux clients, aux fournisseurs et à la population en général de hauts standards de qualité soutenus par le principe d'amélioration continue.

La rigueur et responsabilité

La rigueur repose sur la compétence des membres de l'équipe de la SOPFIM qui se définit par plusieurs critères notamment la pertinence, l'utilité, l'objectivité et la crédibilité. La responsabilité renvoie à l'obligation de s'acquitter de ses engagements et d'en assumer les conséquences.

La fierté d'appartenance

La fierté d'appartenance représente le lien d'affection entre la SOPFIM et les membres de son équipe. Elle est le fruit du partage de la même vision et des mêmes objectifs communs.



2 Gouvernance

Le conseil d'administration

Les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé de neuf administrateurs.



Sylvain Aird
Président du CA
Membre externe



Eric Bernier
Groupe Rémabec



Richard Caissy
Vice-président
Coop forestière
de la Matapédia



Daniel Chouinard
MRNF



Nicolas Fortin
Produits forestiers
Résolu



Sonya Mangliar
Membre externe



Étienne Morin
MRNF



Frédéric Perron
MRNF



Louise Rochette
Membre externe

Les comités

Le conseil d'administration crée et maintient des comités statutaires et/ou ad hoc pour le renseigner, le conseiller et le soutenir dans les décisions à prendre, contribuant à la mission de la Société.

Comité de mise en nomination

Ce comité joue un rôle prépondérant dans le processus d'élection et de nomination de chacun des groupes d'administrateurs.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines voit à la mise en place des politiques à l'égard des ressources humaines, à l'élaboration des critères d'évaluation du directeur général, à la planification de la relève de ce dernier et à la rémunération des officiers.

Comité d'audit et des finances

Ce comité s'intéresse à l'intégrité de l'information financière, à la vérification interne et externe, aux états financiers, à la mise en place de mécanismes de contrôle interne, au processus de gestion des risques et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, de même qu'aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie.

LETTRE DU PRÉSIDENT

C'est aujourd'hui que nous vous présentons le rapport annuel de l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2022. Ce rapport présente les activités de la Société, en lien avec sa mission, qui est de protéger la ressource forestière contre les insectes et maladies en harmonie avec son milieu.

La SOPFIM a réalisé en 2022 un plan d'intervention et son programme de pulvérisation où près de 625 000 hectares de forêt ont été traités pour combattre l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette. L'ensemble du programme s'est déroulé dans des conditions plus que favorables tant au niveau des opérations sur le terrain que de la performance en matière de santé et sécurité offerte par l'ensemble de l'équipe. Fait notable, l'ensemble des programmes prévus au plan d'intervention a été complété à 99,5%.

Par ailleurs, votre Conseil d'administration a été aussi fort occupé. En effet, le Conseil a accueilli en mai un nouveau directeur général en la personne de M. Eric T. Lacroix. Profitant de cette occasion, la SOPFIM a procédé à un exercice de planification stratégique culminant en l'adoption d'un plan stratégique 2022-2025 à la fin septembre. Articulée autour d'orientations stratégiques bien définies, la mise en œuvre de ce plan se poursuit.

En cours d'année, le Conseil a accueilli trois nouveaux administrateurs, soit Messieurs Frédéric Perron, Éric Bernier et Daniel Chouinard. Le Conseil tient à remercier et à souligner la contribution de MM. Paul St-Laurent et Denis Villeneuve qui ont pris leur retraite en début d'année et celle de Mme Josée Veilleux qui a accepté de nouvelles responsabilités et qui a quitté le Conseil l'été dernier.

Pour toutes ces raisons, au nom des membres du Conseil d'administration, nous prenons le temps de reconnaître le travail et le dévouement de tous les employés de la SOPFIM ainsi que de nos partenaires sans qui notre mission serait vaine. Votre professionnalisme et votre engagement envers la protection des forêts font notre force et contribuent à notre succès.



RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2022 s'est avérée une année de changements majeurs au sein de l'équipe de direction de la SOPFIM. L'organisation a accueilli un nouveau directeur général au mois de mai à la suite du départ à la retraite de M. Jean-Yves Arseneault, ce dernier ayant passé les dix dernières années à la barre de l'organisation. Une nouvelle directrice des ressources humaines et un directeur des technologies de l'information se sont aussi joints au comité de direction de la SOPFIM en cours d'année de manière à mieux répondre aux nouveaux enjeux dont l'organisation doit faire face pour les années à venir. Le tout premier plan stratégique triennal de la SOPFIM a aussi été adopté et présente les grands axes stratégiques à développer pour les trois prochaines années.

Santé et sécurité au travail

La SOPFIM a connu sa meilleure prestation dans la dernière décennie en termes de santé et sécurité au travail (SST). Les efforts investis depuis plusieurs années pour créer une culture forte en SST ont sans contredit donné les résultats escomptés. Un seul incident a été répertorié durant toute l'année (196 796 heures travaillées au total par les employés de la SOPFIM) générant un excellent taux OSHA de 1.0 comparativement à un taux de 3.9 en 2021. De plus, notre mutuelle de prévention a effectué un suivi sur l'organisation en santé et sécurité du travail et a également complété une réévaluation de la gestion de la prévention dans le milieu de travail. La SOPFIM a obtenu une note globale de 96% à la suite de l'évaluation de la mutuelle Prévibois.

Programme de lutte 2022

Le plan d'intervention 2022 a été réalisé dans un contexte de décroissance de l'épidémie de TBE. Les survols aériens réalisés en 2021 ont démontré une diminution globale des impacts causés par la TBE au Québec. Les superficies totale infestées par la TBE étaient de 12.2 M d'ha en 2021 versus 13.5 M d'ha en 2020, une réduction de 1.3 M d'ha. De plus la sévérité de l'infestation de TBE s'est grandement réduite en présentant une réduction de près de 80% des secteurs défoliés selon la classification « grave ».

Les travaux 2022 ont été réalisés dans les forêts infestées répondant aux critères de protection et situées dans les régions administratives de la Côte-Nord (43 195 ha), du Saguenay-Lac-Saint-Jean (182 775 ha), du Bas-Saint-Laurent (150 479 ha), de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (237 037 ha), de l'Abitibi-Témiscamingue (12 ha) et de la Capitale-Nationale (12 402 ha). Les quatre plans d'intervention autorisés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs retenaient un total de 625 900 hectares de forêt répartis en près de 1 331 secteurs admissibles à la protection pour 2022.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

(suite)

Les programmes de protection 2022 se sont étendus sur un total de 37 jours. L'ensemble des programmes a été complété à 99,5 %, dont 99,6 % pour le programme régulier, 100 % en petite forêt privée, 99,5 % pour le programme de protection des investissements sylvicoles et 97,2 % pour la protection de l'habitat du caribou montagnard. Quant aux programmes réalisés par hélicoptère, ils ont pu être complétés à 100 %. Un total de 79 avions de pulvérisation ont été utilisés en 2022, en plus de 19 avions de surveillance et de 13 hélicoptères d'arrosage.

L'objectif de protection retenu par le MRNF vise la sauvegarde d'au moins 50 % du feuillage annuel dans les aires traitées. Les observations aériennes rapportent que celui mené en petite forêt privée a atteint la cible d'efficacité sur 100,0% des superficies évaluées, tandis que les interventions régulières, le programme de protection des interventions sylvicoles, ainsi que le programme de protection de l'habitat du caribou montagnard ont obtenu un succès de 97,1%, 97,7% et 98,7%. Le niveau de protection des demandes spéciales exprimées par le ministère (vergers à graines et forêts expérimentales) a atteint 100%. Ainsi 97,4% des aires totales évaluées via l'évaluation aérienne du MFFP sont un succès avec une protection foliaire supérieure à 50%.

Plan stratégique 2022-25

C'est avec beaucoup de fierté et d'enthousiasme que la SOPFIM a dévoilé son tout premier plan stratégique triennal. L'organisation, qui a été fondée en 1990, a grandement évolué à travers les années que ce soit par les grandes avancées technologiques, par le profil des épidémies d'insectes ravageurs forestiers ou par les défis actuels reliés à la main d'œuvre qualifiée.

Ces nouvelles réalités ont été prises en compte afin de bien positionner la SOPFIM dans les années à venir afin d'assurer sa compétitivité et sa pérennité. C'est pour ces raisons qu'un exercice de planification stratégique a été entrepris, à la demande du conseil d'administration, afin de revoir les enjeux internes et externes et effectuer une mise à jour sur la mission, la vision et les valeurs de la SOPFIM. Ces différents enjeux ont dressé la voie à l'élaboration de quatre grands axes stratégiques constituant le cœur du plan triennal ainsi que les objectifs et actions en découlant. Ces enjeux, à terme, permettront à la SOPFIM d'être un employeur de choix, une organisation plus robuste en termes de technologies d'information, d'être plus agile opérationnellement et de mieux faire rayonner son expertise localement et hors-Québec.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

(suite)

La nouvelle mission de la SOPFIM est de « Protéger la ressource forestière contre les insectes et maladies en harmonie avec son milieu ». Cette mission implique que l'organisation soit respectueuse de l'environnement et des parties prenantes de l'organisation. Cette mission sera accomplie avec grand professionnalisme par tous nos employés dédiés et faisant vivre à tous les jours les valeurs de l'organisation. C'est avec beaucoup d'excitation que nous entreprenons ce grand chantier qui forgera la SOPFIM de demain.

Remerciements

Je désire remercier chaleureusement l'équipe de direction ainsi que tous les employés de la SOPFIM pour toutes les réalisations accomplies en 2022. Les succès et la performance de l'organisation tant opérationnellement qu'en santé et sécurité au travail vous reviennent pleinement. J'aimerais aussi remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur support et leur accueil en cette année d'intégration du nouveau directeur général.



A person wearing a hard hat and a high-visibility vest is using a chainsaw in a forest. The person is seen from the side, and the chainsaw is cutting into a tree trunk. The background is filled with green foliage and trees.

3

Faits saillants 2022

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Par Amélie Labonté, directrice des ressources humaines

La SOPFIM a à cœur la sécurité de ses travailleurs et a poursuivi ses efforts afin de maintenir une culture forte de santé sécurité et de prévenir les blessures et les maladies professionnelles. La santé sécurité fait partie intégrante des valeurs organisationnelles et la direction met cette valeur au premier plan de ses engagements. Par ailleurs, cela s'est traduit par la mise à jour de notre politique de santé sécurité en 2022.

La SOPFIM a une très bonne performance en matière de gestion de la santé sécurité au travail et nous observons d'ailleurs une baisse progressive du nombre d'accidents du travail depuis quelques années. L'année 2022 s'est terminée avec un taux d'incidents enregistrables OSHA de 1,0 soit le meilleur taux des dix (10) dernières années. Une seule lésion enregistrable avec deux (2) jours de perte de travail a été comptabilisée, soit une piqure de guêpe sur l'un de nos travailleurs forestiers.

La prévention des accidents se cultive au quotidien. L'équipe de gestion s'efforce de le faire en s'assurant de la compréhension des enjeux en santé sécurité et de la maîtrise des compétences de leurs employés. Chaque employé doit compléter un programme de formation spécifique à son poste.

Les membres du comité santé sécurité sont des ambassadeurs importants pour la société puisque nous pouvons compter sur eux pour nous soutenir dans l'identification des risques et ainsi mieux les contrôler pour offrir un environnement de travail sécuritaire. Également des efforts ont été mis en œuvre pour stimuler l'engagement et l'implication des employés dans la recherche de solutions.

Par son programme de reconnaissances en santé sécurité, les employés sont encouragés à démontrer leur leadership. Près d'une centaine d'initiatives, de rappels et d'idées d'amélioration ont été apportés par les employés afin de réduire les risques d'accidents et ainsi assurer l'amélioration continue de nos bonnes pratiques.

En 2023, nous poursuivons nos efforts pour maintenir les bons comportements et l'éthique de travail sécuritaires dans l'objectif de réaliser 365 jours consécutifs sans accident avec perte de temps.



RESSOURCES HUMAINES

Par Amélie Labonté, directrice des ressources humaines

La planification de la main-d'œuvre représente un défi de taille pour la réalisation d'un programme de protection des forêts de l'envergure de la SOPFIM où 236 employés occasionnels ou saisonniers se sont joints aux 45 employés réguliers. L'évolution des activités de la Société a conduit à l'embauche de douze (12) nouvelles personnes au siège social.

Comme plusieurs entreprises, la SOPFIM doit jongler avec un problème de pénurie de main-d'œuvre. Nous poursuivons nos efforts pour créer une marque employeur forte puisqu'elle est essentielle pour attirer les talents les plus qualifiés. Différentes initiatives ont été prises auprès des centres de formation pour aller à la rencontre de la relève de demain. Également par notre stratégie de marketing sur les réseaux sociaux, nous avons augmenté notre visibilité.

Avec les années, la SOPFIM a su développer un programme complet de formation pour ses employés. En 2022, un nouveau système de gestion des apprentissages a permis de créer et d'organiser des formations entièrement à distance en apportant de nombreux avantages. La nouvelle plateforme offre une facilité d'accès aux formations, une grande flexibilité pour les apprenants, la réduction des coûts reliés aux déplacements, la personnalisation des parcours de formation ainsi qu'une meilleure gestion des progressions tout au long des formations. Au cours de l'année en plus d'une offre de formation interne impressionnante, la Société a investi 1,4 % de sa masse salariale dans des activités de formation visant le développement des compétences de son personnel.

À la suite de la mise en place de la politique de télétravail à l'automne 2021, le travail en mode hybride a continué d'être une pratique courante au siège social de la SOPFIM. Le télétravail présentait un défi pour assurer une communication efficace, une cohésion de l'équipe ainsi que pour la préservation de la culture de l'entreprise. Le mode hybride nous a permis de répondre aux besoins de collaboration en personne tout en conservant une flexibilité aux employés. Il est important pour la SOPFIM de multiplier les occasions de rencontres pour créer une synergie d'équipe.

En conclusion, la gestion des ressources humaines est un domaine en constante évolution. La mise en œuvre du plan stratégique qui s'est amorcée à la fin de l'année 2022 permettra à l'organisation de faire face aux enjeux et défis futurs de la SOPFIM. L'adoption de nouvelles technologies nous permettra d'améliorer l'efficacité des processus ressources humaines. Nous poursuivrons l'implantation de bonnes pratiques en ressources humaines pour faire de la SOPFIM un employeur de choix. Ce vent de changement mènera la SOPFIM à atteindre ses plus grands objectifs.

COMMUNICATIONS ET MARKETING

Par Kristel Alain, responsable des communications et du marketing

Communications et marketing

2022 fut une année de changements et de modernisation pour le service des communications et du marketing de la SOPFIM. La démarche de planification stratégique a permis à l'organisation de définir quatre grandes orientations stratégiques faisant partie du plan stratégique 2022-25. L'un de ces axes est de « faire rayonner l'expertise et l'excellence de la SOPFIM ».

La SOPFIM réalise le plus gros programme mondial de pulvérisation d'insecticide biologique pour le contrôle des insectes ravageurs forestiers. Cette expertise et ce savoir-faire doivent être mieux partagés afin de faire rayonner l'excellence de la SOPFIM pour qu'elle soit reconnue comme une référence dans l'industrie.

Cette année, la SOPFIM a mené une série d'actions pour atteindre ses objectifs de communication. Nous avons travaillé à renforcer la présence de l'organisation sur les médias sociaux, à accroître la visibilité de la SOPFIM, à renforcer les relations avec les médias et des démarches furent entamées afin de moderniser notre image de marque et notre site web.

Stratégie de marketing numérique

Nous avons travaillé à renforcer notre présence sur les médias sociaux en développant une stratégie de contenu. Après l'analyse de la position actuelle de la SOPFIM sur les médias sociaux, il a été choisi de concentrer nos efforts, dans un premier temps, sur deux plateformes, soit Facebook et LinkedIn.

Par la création de contenus pertinents et attrayants pour les publics cibles identifiés, l'organisation vise à améliorer sa notoriété, à renforcer la confiance de la population envers ses opérations, à attirer de futurs employés et à faire rayonner l'expertise et l'excellence de la SOPFIM, afin d'être une référence dans l'industrie.

Grâce à la stratégie mise en place, nous avons vu une augmentation significative de notre présence sur les médias sociaux avec une augmentation de 141 % du nombre d'abonnés sur LinkedIn et de 11 % sur Facebook. Nous avons également investi stratégiquement dans la publicité sur les réseaux sociaux, principalement sur Facebook, afin de rejoindre un public plus large. Une stratégie qui a su augmenter considérablement le trafic sur notre site web et le nombre de CV reçus.

COMMUNICATIONS ET MARKETING

(suite)

Rayonnement

Au cours de la dernière année, La SOPFIM a participé à plus d'une dizaine d'événements dans le domaine forestier et de l'aviation. La présence de la SOPFIM lors de ces différents événements a permis de renforcer notre visibilité et de créer des liens avec les principaux acteurs du milieu. Nous avons également pu partager nos connaissances et notre expertise avec un public varié, contribuant ainsi à sensibiliser davantage sur l'importance de protéger la ressource forestière québécoise contre les insectes et maladies.

Relations publiques

Nous avons continué cette année à entretenir nos relations avec les médias locaux des différentes régions du Québec afin de garantir une couverture médiatique positive du programme de protection des forêts 2022. Cette année, nous avons accordé 14 entrevues, principalement durant les opérations de pulvérisations aériennes, et 23 articles concernant la SOPFIM ont été publiés en augmentant la couverture médiatique de l'organisation de 22 %.

Modernisation de l'identité visuelle de la SOPFIM

Considérant que le logo de l'organisation date de sa fondation en 1990, il devenait impératif de redéfinir l'identité visuelle de la SOPFIM afin de moderniser ses outils corporatifs et ainsi procéder à la refonte de son site web. Il s'agit de la première étape de la mise en action du 4e axe du plan d'action triennal : faire rayonner l'expertise et l'excellence de la SOPFIM.

À la fin de l'année 2022, des démarches ont donc été amorcées en ce sens auprès d'une agence de marketing. Avec l'aide de Turbulences, une agence spécialisée en image de marque, nous arriverons à mettre sur pied des projets cohérents qui nous permettront de faire vivre notre culture sur plusieurs fronts et de faire rayonner l'organisation à sa juste valeur.

En conclusion, ce court bilan des communications et du marketing de la SOPFIM nous permet de constater que les objectifs initialement fixés ont été atteints, voire dépassés dans certains cas. Nous avons réussi à renforcer la présence de l'organisation sur les médias sociaux, à accroître la visibilité de la SOPFIM, à renforcer nos relations avec les médias et notre identité de visuelle est en cours de modernisation. Ce n'est que le début! Maintenant nous sommes prêts à poursuivre la mise en œuvre du plan d'action 2022-2025 et nous poursuivrons nos efforts en matière de communications afin de faire rayonner la SOPFIM davantage.



LES OPÉRATIONS

Par Nicolas Girard, ing.f., M.Env.
Directeur des opérations

RETOUR SUR LES OPÉRATIONS

Alors que nous venions tout juste de réaliser notre plus gros programme d'arrosage, une surprise de taille nous attendait à l'automne 2021. En effet, les populations d'insectes qui s'étaient maintenues jusqu'à maintenant à des niveaux très élevés présentaient maintenant une certaine faiblesse par endroit. Suivant cette tendance à la baisse, les opérations de 2022 ont ainsi dû être réduites de l'ordre d'environ 25 %, ce qui a entraîné l'annulation de plusieurs contrats d'aviation et une baisse marquée de notre commande d'insecticide. Malgré la réduction dans certains secteurs, la progression de l'épidémie vers le sud nous a forcé à ouvrir une nouvelle base d'opération à l'aéroport de Charlevoix. Cette décision, qui se veut stratégique pour les années à venir, portait maintenant à douze notre nombre de bases d'opération. Malgré certains retards de livraison, nous avons été en mesure de fabriquer et préparer l'ensemble du matériel nécessaire pour réaliser les opérations. Dans un contexte de pénurie de main d'œuvre, nous avons tout de même réussi à recruter tout le personnel nécessaire à nos opérations, ce qui s'avérait tout un défi.

Alors que le printemps sonnait à notre porte, les températures très clémentes laissaient croire à un printemps très hâtif, un peu comme l'année précédente. La vague de chaleur qui persistait s'est heureusement calmée et la situation est peu à peu revenue à la normale. Ainsi, avec l'aide de 79 avions d'arrosage et de 13 hélicoptères nous avons été en mesure de protéger plus de 995 000 hectares en incluant la double application et ce avec un taux de réussite global de 97 %. Au total ce sont tout près de 1,5 M de litres d'insecticides qui ont été épandus en moins de cinq semaines.

En terminant, rappelons que des travaux d'optimisation ainsi que de recherche opérationnelle ont aussi été réalisés en 2022. Les résultats et recommandations de ces travaux seront appliqués sur le programme 2023. L'objectif de notre direction est de poursuivre l'amélioration de nos processus et d'innover afin de maintenir notre place de leader au sein de l'industrie.

Merci à notre équipe et à tous nos partenaires.



FORESTERIE ET ENVIRONNEMENT

Par Éric Litalien, ing.f.
Directeur de la foresterie et de l'environnement

RÉPONDRE AUX BESOINS DE PROTECTION CONTRE LA TBE : UN DÉFI CONSTANT

L'année 2022 a été marquée par une baisse généralisée des populations de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) dans l'Est du Québec, procurant ainsi un répit salubre aux peuplements lourdement affectés dans les dernières années. Ainsi, malgré une légère augmentation du territoire couvert par nos inventaires, l'intensité des populations L2 a résulté en une baisse de 16 % des superficies protégées. De plus, le taux d'application des prescriptions de traitement visant à atteindre les objectifs de protection étant également en baisse avec une plus grande proportion des superficies traitées avec une seule application de Btk, cela a généré une baisse des superficies traitées de plus de 20 %. Malgré cela, ce sont plus de 625 000 hectares de forêt qui ont été prescrits pour recevoir des traitements au Btk dans le cadre de quatre programmes distincts soit le programme régulier de protection de la forêt naturelle, le programme de protection des investissements sylvicoles en forêt publique, le programme de protection de la petite forêt privée et le programme de protection de l'habitat du Caribou montagnard; nécessitant ainsi le déploiement d'équipes de travail en forêt et dans les laboratoires pour réaliser les relevés et analyses nécessaires aux programmes en plus de recueillir les données requises pour la planification des programmes de protection de 2023.

Le Service des relevés a établi des équipes de travail dans huit secteurs : Dolbeau, Chicoutimi, Baie-Comeau, Rimouski, Amqui, Sainte-Anne-des-Monts, New-Richmond et Gaspé tandis que le service de microbiologie et laboratoires mettait en place quatre laboratoires d'analyse à Chicoutimi, Rimouski, Amqui et Gaspé. Les travaux en forêt se sont déroulés de la mi-mai à la mi-novembre alors que les analyses aux laboratoires se sont principalement réalisées entre la mi-mai et la mi-août.

Aires admissibles à la protection

La SOPFIM doit être en mesure de répondre promptement à toute demande d'intervention issue des autorités provinciales. Il va de soi que de tels travaux requièrent au préalable une bonne connaissance du territoire vulnérable aux attaques répétées de l'insecte, des visées de production et des objectifs de protection permettant de les atteindre. La SOPFIM est responsable de l'identification des aires admissibles à la protection, à partir de différents critères préalablement définis, mais aussi de les actualiser sur une base annuelle afin de prendre en compte les changements survenus sur l'ensemble du territoire.

En 2022, une importante mise à jour des aires admissibles a été réalisée à la suite de la demande du MRNF d'ajouter deux nouvelles régions impactées par la TBE, l'Abitibi-Témiscamingue et Chaudière-Appalaches. La SOPFIM a également réalisé, comme à chaque année, une mise à jour des prévisions de récolte, des zones sensibles et des secteurs dangereux pour les opérations aériennes. Enfin, la mise à jour des aires admissibles en petite forêt privée s'est poursuivie avec la réception de nouvelles données provenant des conseillers forestiers mandatés par la SOPFIM.

Ce tableau présente la superficie des aires admissibles selon les régions et programmes de protection.

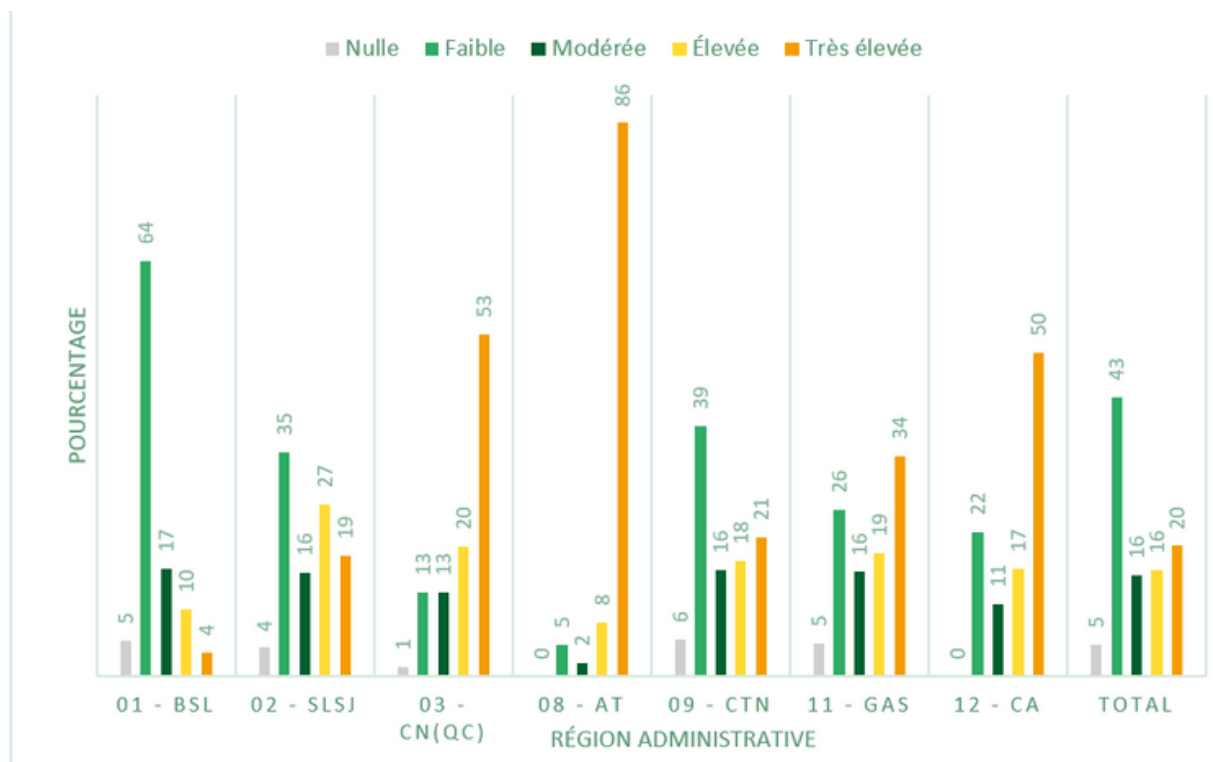
Région administrative	Aires admissibles selon les programmes de protection (ha)				
	Programme régulier	Protection des investissements sylvicoles	Petite forêt privée	Habitat du caribou montagnard	Total
Bas-Saint-Laurent	163 112	109 552	27 875	6 712	307 251
Saguenay - Lac-Saint-Jean	246 051	108 380	4 656	-	359 087
Capitale-Nationale	321 618	47 780	11	-	369 409
Abitibi-Témiscamingue	117 618	3 709	563	-	121 890
Côte-Nord	279 222	14 576	211	-	294 009
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	170 167	109 415	2 933	14 329	296 844
Chaudière-Appalaches	12 480	19 330	2 099	-	33 909
Total	1 310 268	412 742	38 348	21 041	1 782 399

Populations de TBE et dommages anticipés en 2023

Dans le but de planifier et de réaliser des programmes de pulvérisation aérienne d'insecticide biologique Btk, la SOPFIM procède à l'évaluation des niveaux de population hibernante (L2) de TBE dans les secteurs visés par une protection. Ces populations indiquent si les niveaux de dommage attendus dépassent les seuils d'acceptabilité en matière d'utilisation des forêts par les intervenants concernés. À l'automne 2022, cette activité fut réalisée dans 3 137 sites d'échantillonnage distribués dans les sept régions et les quatre programmes ci-haut mentionnés.

Comme l'année précédente, nous avons constaté en 2022 une grande variabilité dans le niveau des populations larvaires en dormance dans l'Est du Québec alors que les inventaires réalisés en Abitibi-Témiscamingue ont révélé des populations et dommages anticipés généralement très élevés. Globalement, près de 50 % des parcelles-échantillons ont révélé des populations faibles ou nulles, ce qui laisse présager des niveaux d'infestation moins importants pour 2023.

La figure suivante présente la distribution de fréquence (%) des sites d'échantillonnage L2 selon les classes de population, par région, en 2022.



Une saine gestion par l'amélioration continue des pratiques

La SOPFIM doit constamment s'ajuster et innover afin de réaliser sa mission avec succès. Considérant les ressources humaines, matérielles et financières importantes consacrées aux programmes de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, les autorités compétentes cherchent constamment des solutions innovantes pour permettre à plus de territoires d'être protégés. C'est dans ce contexte qu'un important projet de recherche a été mis en place sur la Côte-Nord au début de l'épidémie afin d'évaluer différents scénarios d'intervention contre la TBE. Les résultats du dispositif expérimental démontrent, après 15 ans d'application, que les risques de mortalité des différentes espèces de conifères sont comparables entre le scénario de traitement une année sur deux et le scénario standard (traitement chaque année) actuellement utilisé sur le territoire québécois. Ces résultats ouvrent la voie à la possibilité de protéger davantage de territoire avec les mêmes ressources. À la suite de la présentation de ces résultats il a été convenu par le MRNF d'intégrer progressivement aux opérations le scénario de traitement une année sur deux sur une partie des superficies admissibles du programme régulier en forêt naturelle.

Nous avons également mené en 2022 plusieurs projets visant à optimiser nos processus afin de gagner en productivité, notamment par une meilleure utilisation des outils technologiques. Ces gains n'auraient pu être possibles sans la compétence et l'implication des gestionnaires et employés des services et directions impliqués.

Pour conclure, je tiens à souligner les efforts démontrés par tous les employés afin de maintenir sécuritaires les activités de la SOPFIM. Nous avons développé une culture d'entreprise valorisant la santé et la sécurité au travail et la SOPFIM est désormais reconnue comme un chef de file dans ce domaine. Une fierté partagée avec tous les employés!

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Par Tony Bouchard
Directeur TI

La technologie informatique a considérablement évolué au fil des ans, elle offre aux entreprises de nouveaux moyens de stocker, gérer et analyser des données. Cependant, avec l'augmentation des données stockées électroniquement, la sécurité informatique est devenue une préoccupation majeure pour toutes les entreprises.

La sécurité informatique est essentielle pour protéger les données de l'entreprise contre les pirates informatiques et les cybercriminels. L'arrivée de la Loi 25 relative à la protection des renseignements personnels impose aux entreprises de mettre en place des mesures de sécurité adéquates pour protéger les données personnelles.

C'est un enjeu critique pour toute organisation, la sécurité informatique aide entre autres les entreprises à se protéger contre les attaques de type rançongiciel. Celles-ci sont devenues une menace majeure pour les entreprises, alors que les cybercriminels infectent le système informatique de l'entreprise et verrouillent les données jusqu'à ce que la rançon soit payée. Les entreprises qui ne disposent pas de mesures adéquates pour prévenir ces attaques peuvent être confrontées à des pertes financières importantes.

Durant l'été 2022, l'organisation a fait l'achat et l'implantation de 3 serveurs physiques pour nous permettre de supporter les besoins toujours grandissants de la société, tant au niveau de la géomatique que des employés.

La SOPFIM a également mis en place un plan stratégique en 2022 dont le 1er axe est de « Sécuriser et améliorer la performance de nos systèmes d'information ». Pour faire suite à ce plan stratégique, une nouvelle direction TI a été créée à l'automne 2022 par l'embauche d'un directeur TI.

Dès son arrivée en fonction et pour appuyer l'axe # 1 du plan stratégique, la fonction TI a créé un document cadre pour doter la SOPFIM d'une vision claire et stratégique de nos TI, le plan directeur TI. La première phase de ce document qui consistait à faire l'état des lieux est complétée. La seconde phase sera de définir toutes les tâches et tous les projets selon les recommandations et de planifier les échéanciers sur une vision de 3 ans.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

(SUITE)

Nous avons également en 2022 mis en place un système de billets pour permettre une centralisation et ainsi une meilleure gestion et priorisation des demandes de soutien technique et enjeux de sécurité informatique dans l'organisation.

Un projet important, débuté en 2022 et qui se poursuivra en 2023, est l'analyse d'un système ERP, ceci pour nous permettre de pouvoir évoluer vers un système centralisé afin de simplifier et de centraliser nos méthodes de travail actuelles et futures.

Nous avons augmenté notre score de sécurité pour les produits Microsoft de plus de 40 % en appliquant une série de mesures de sécurité dans notre plateforme de gestion centralisée Microsoft.

En conclusion, il reste encore beaucoup de travail à faire, mais nous sommes sur la bonne voie et je tiens à remercier notre équipe TI et tous les employés de l'organisation pour leur ouverture et leur compréhension sur les changements et évolution dans nos méthodes de travail.

Politique environnementale

La mission première de la SOPFIM est de protéger la ressource forestière contre les insectes et les maladies en harmonie avec son milieu. La SOPFIM s'assure donc que l'ensemble de ses activités administratives, de laboratoire, de relevés forestiers, ainsi que ses programmes de pulvérisations aériennes soient réalisés dans le respect de l'environnement et dans un objectif de développement durable.

Pour ce faire, la SOPFIM s'est dotée d'un système de gestion environnementale certifié ISO 14001 qui permet d'encadrer l'ensemble de ses activités et ce, dès l'étape de planification jusqu'à l'étape finale de réalisation. Que ce soit par ses formations, ses procédures de travail, ses vérifications périodiques, son plan d'urgence et ses projets de recherche, la direction ainsi que l'ensemble des employés, partenaires et fournisseurs travaillent en synergie afin que toutes les activités de la Société respectent les engagements établis par la politique environnementale.

Plus spécifiquement, la SOPFIM s'assure de faire preuve de leadership, de rigueur et de mettre tout en œuvre pour respecter les engagements suivants :

- Identifier, évaluer, gérer et réduire les risques et les impacts environnementaux de ses activités de manière à améliorer le rendement environnemental de l'organisation;
- Protéger l'environnement et réduire la pollution, les émissions et les déchets;
- Respecter la réglementation applicable à ses activités ainsi que toutes autres obligations de conformité en matière d'environnement;
- Améliorer continuellement sa performance environnementale grâce à l'établissement de cibles annuelles et d'objectifs mesurables;
- Informer les fournisseurs de services et toutes autres parties prenantes des exigences et engagements de la SOPFIM en matière d'environnement;
- Communiquer aux employés ses engagements ainsi que ses objectifs et cibles d'amélioration en matière environnementale;
- Encourager la participation et l'engagement de tous les intervenants et employés envers l'amélioration continue de notre système de gestion environnementale;
- Communiquer au conseil d'administration les résultats de sa performance environnementale vis-à-vis les cibles et objectifs établis;
- Répondre aux besoins et préoccupations des différentes parties prenantes;
- Éduquer et former les employés au sujet des impacts environnementaux liés à leurs activités/tâches.



Eric T. Lacroix, M.Sc, MBA
Directeur général



Adoptée par le conseil d'administration
le 29 septembre 2022



Politique sur la santé et la sécurité au travail

La SOPFIM croit fermement que la santé et la sécurité au travail (SST) font partie *intégrante d'une bonne gestion organisationnelle et met la SST au premier plan de ses engagements*. Parce que nous chérissons cette valeur, nous l'intégrons à tous les niveaux de notre organisation et nous demandons à notre personnel de s'impliquer activement et veiller à assurer la protection de chacun en toute circonstance.

Notre objectif est d'instaurer une solide culture SST afin de prévenir les blessures et les maladies professionnelles protégeant ainsi nos employés. De plus, la SOPFIM désire contribuer à la santé et au bien-être de ses employés.

Dans cette perspective, la direction de la SOPFIM s'engage à :

- Se conformer aux dispositions prévues par les lois et règlements en matière de santé et de sécurité;
- Identifier, évaluer et maîtriser les risques pouvant porter atteinte à la santé et à la sécurité de nos employés;
- Favoriser les mesures de prévention qui éliminent les risques à la source;
- Fournir l'aide et les outils nécessaires pour prévenir et accompagner les employés dans le maintien de leur santé mentale;
- Former et informer tous ses employés afin qu'ils puissent effectuer leur travail en toute sécurité;
- S'assurer du respect des pratiques et procédures de travail sécuritaire;
- Faire preuve de leadership en SST pour sensibiliser, mobiliser et convaincre les employés de l'importance d'adopter des comportements sécuritaires;
- Supporter tous les travailleurs dans la prise en charge de leur santé et de leur sécurité.

La SOPFIM s'engage à fournir toutes les ressources nécessaires à l'atteinte de cet objectif. Une culture forte et durable en santé et sécurité n'est possible que par l'implication de tout le personnel. Il est essentiel que les employés de la SOPFIM assument chacun à leur niveau, leur pleine et entière responsabilité en matière de prévention des accidents et maladies professionnelles.



Eric T. Lacroix, M.Sc, MBA
Directeur général



The background is a warm, golden-yellow color. It features several stacks of coins on the right side. Overlaid on the image are various financial graphics: a line chart with a green outline on the left, a bar chart with many thin bars at the bottom, and a semi-transparent table of numbers in the upper left. The table contains multiple columns of numerical data, some in red and some in green, typical of financial spreadsheets.

RAPPORT DU DIRECTEUR FINANCIER

Par André Maltais, directeur financier

LES FINANCES

Les états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, présentés aux pages suivantes ont été vérifiés par la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L. Le présent texte se veut un complément d'information aux états financiers.

Financement de la Société

La totalité du financement pour le fonctionnement général et les programmes de protection en forêt publique non aménagée et la protection de l'habitat du caribou provient du ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec.

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts finance également les interventions pour la protection des investissements sylvicoles en forêt publique aménagée et la protection de la petite forêt privée à l'aide de subventions.

Résultats

Les résultats détaillés de chacun des plans d'intervention ainsi que du fonctionnement général sont présentés à l'annexe E des états financiers. Depuis 2018, la Société cherche à équilibrer les revenus et les dépenses, afin de dégager des excédents annuels nuls. Pour ce faire, les cotisations du MRNF sont ajustées en fin d'année avec cet objectif en tête. L'insuffisance des produits sur les charges au 31 décembre 2022 de 61 109 \$ au fonctionnement général provient d'un écart entre la charge de retraite et les cotisations versées au régime de retraite.

Actif et passif

L'actif de la Société est passé de 36 305 883 \$ au 31 décembre 2021 à 16 689 159 \$ au 31 décembre 2022. Cette diminution importante est principalement liée à l'épuisement graduel des fonds provenant des subventions.

Le solde des subventions reporté au 31 décembre 2022 est de 12 861 970 \$, il était de 31 807 598 \$ au 31 décembre 2021. À ce titre, des discussions sont en cours pour le renouvellement des deux ententes de subvention qui viennent à échéance le 31 mars 2023.

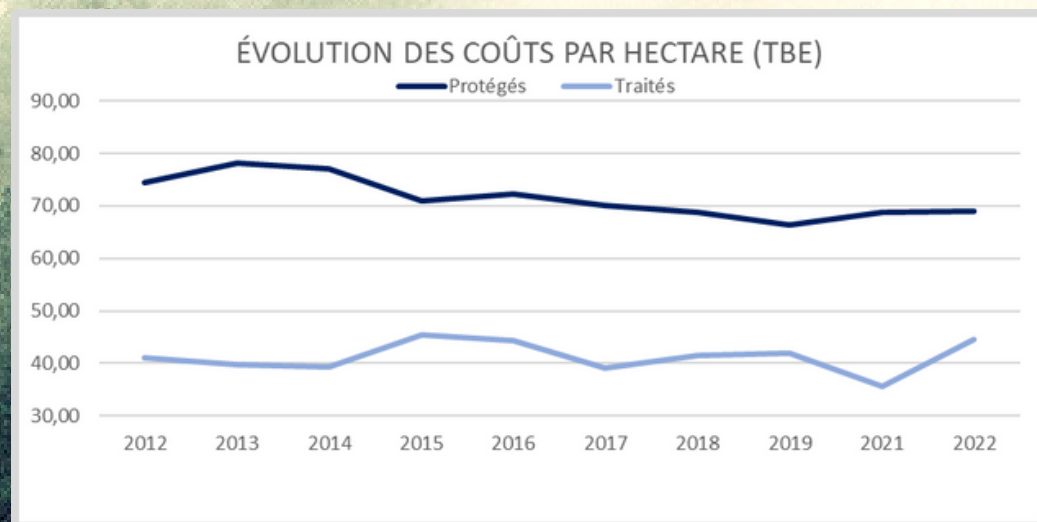
La valeur des prestations définies pour le régime de retraite affiche également une baisse importante en 2022. Au 31 décembre 2021, il y avait un actif de 482 923 \$, alors qu'au 31 décembre 2022, le passif au titre des prestations définies est de 818 110 \$. Cette valeur est établie par l'actuaire du régime de retraite

LES FINANCES

(SUITE)

Coûts de protection par hectare

Pour leur part, les coûts de protection pour chacun des hectares protégés en forêt publique non aménagée sont passés de 74,48 \$ en 2012 à 68,92 \$ en 2022. Sur la base des hectares traités, les coûts sont passés de 41,01 \$ / ha en 2012 à 44,48 \$ en 2022. Rappelons que la superficie protégée correspond à la superficie réelle d'un bloc à traiter et la superficie traitée correspond à la superficie protégée multipliée par le nombre de traitements effectués.



LES FINANCES

(SUITE)

Solde des fonds

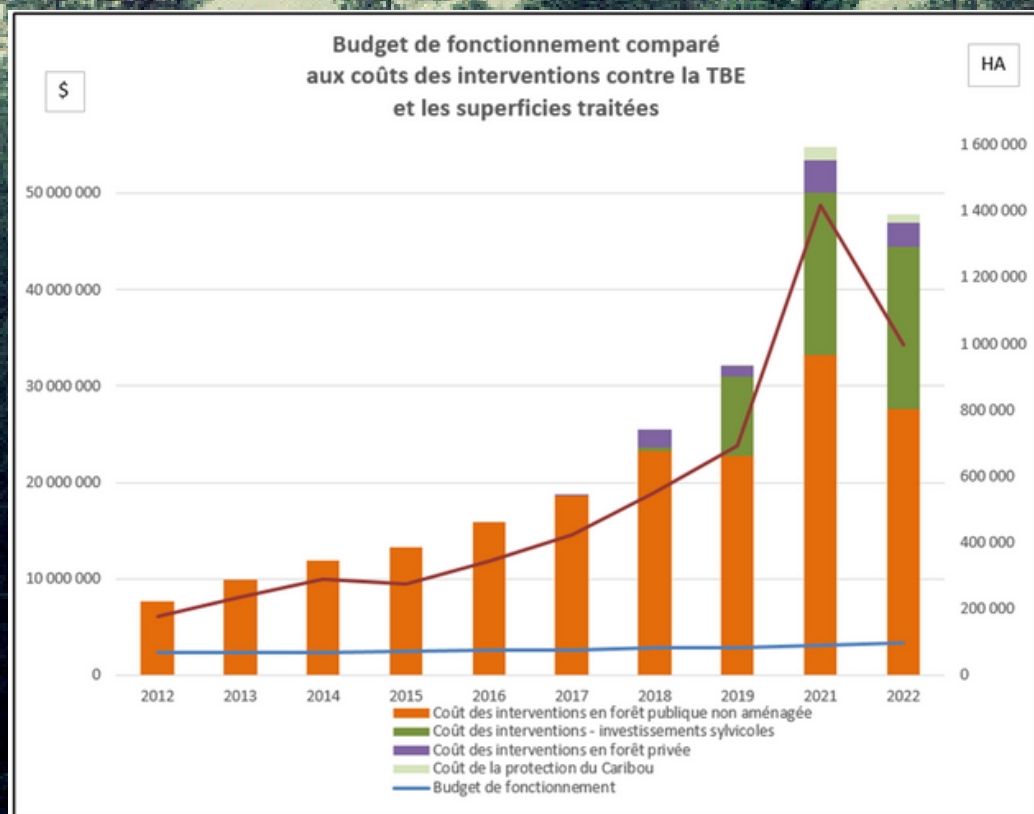
Le solde du fonds de la cotisation générale affiche lui aussi une baisse importante en 2022, passant de 1 322 292 \$ en 2021 à 53 885 \$ au 31 décembre 2022. Cette baisse importante est liée à la modification d'une norme comptable affectant l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022. Cette modification a donné lieu, au 1er janvier 2022 à une diminution du fonds de la cotisation générale de 1 039 432 \$ et à une diminution de l'actif au titre des prestations définies d'un montant équivalent.

Évolution des coûts depuis 2012

Entre 2012 et 2022 les charges liées aux plans de protection visant la lutte directe contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) sont passées de 7 623 372 \$ à 47 824 720 \$, soit une progression annuelle moyenne de 20,2 %. Cette progression est liée à la hausse des superficies traitées, qui elles, ont progressé de 19,33 % pour cette même période, passant 178 034 Ha en 2012 à 995 623 Ha en 2022.

Quant aux charges liées au fonctionnement général, elles ont été limitées à une augmentation moyenne annuelle de 3,6 %. Elles étaient de 2 352 053 \$ en 2012 et sont maintenant de 3 337 370 \$ en 2022.

Le graphique suivant présente l'évolution des dépenses et des superficies traitées pour chacune des années.





5

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Par Lemieux Nolet

**SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES
FORÊTS CONTRE
LES INSECTES ET MALADIES**
États financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2022

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

États financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2022

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État consolidé des résultats	4
État consolidé de l'évolution des soldes de fonds	5
État consolidé de la situation financière	6 - 7
État consolidé des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 20
Renseignements complémentaires consolidés	21 - 24

LÉVIS

1610, boul. Alphonse-Desjardins
Bureau 400
Lévis (Québec) G6V 0H1

Téléphone 418 833-2114
Télécopieur 418 833-9983

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la

Société de protection des forêts contre
les insectes et maladies

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (l'« organisme »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022 et les états consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'organisme au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.



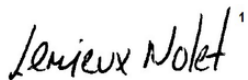
Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers consolid  s

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers consolid  s pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers consolid  s prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers consolid  s comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'organisme;
- nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'organisme    poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers consolid  s au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme    cesser son exploitation;
- nous   valuons la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers consolid  s, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cions si les   tats financiers consolid  s repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L

Lévis (Québec)
Le 30 mars 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A124890

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2021
Produits		
Cotisations du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (annexe A)	31 621 813 \$	37 597 747 \$
Subventions gouvernementales (annexe B)	18 945 628	19 693 788
Revenus d'intérêts (annexe C)	470 873	501 123
Autres revenus (annexe D)	49 529	39 544
Revenus de contrats (annexe F)	40 189	102 624
	51 128 032	57 934 826
Charges		
Fonctionnement général (annexe E)	3 337 370	3 069 555
Interventions en forêt publique (annexe E)	27 575 203	33 256 050
Interventions pour les investissements sylvicoles en forêt publique (annexe E)	16 846 426	16 831 921
Interventions en petite forêt privée (annexe E)	2 501 905	3 332 050
Protection de l'habitat du caribou (annexe E)	901 186	1 340 810
Charges de contrats (annexe F)	27 051	89 900
	51 189 141	57 920 286
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(61 109) \$	14 540 \$

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

État consolidé de l'évolution des soldes de fonds Exercice terminé le 31 décembre 2022

	Fonds de la cotisation générale	Fonds lié aux inter- ventions	Fonds d'immo- bilisations	2022 Total	2021 Total
Solde au début de l'exercice					
Déjà établi	1 322 292 \$	(557 957) \$	2 146 653 \$	2 910 988 \$	2 848 014 \$
Modification de méthode comptable (note 2)	(1 039 432)	-	-	(1 039 432)	-
Solde au début tel que retraité	282 860	(557 957)	2 146 653	1 871 556	2 848 014
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	26 598	373 631	(461 338)	(61 109)	14 540
Affectations d'origine interne	(55 081)	(460 213)	515 294	-	-
Réévaluations et autres éléments relatifs au régime à prestations définies	(200 492)	-	-	(200 492)	48 434
Solde à la fin de l'exercice	53 885 \$	(644 539) \$	2 200 609 \$	1 609 955 \$	2 910 988 \$

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

État consolidé de la situation financière

31 décembre 2022

	2022	2021
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse (note 4)	- \$	13 302 151 \$
Placements temporaires (note 5)	1 000 000	-
Débiteurs (note 6)	238 151	131 039
Intérêts courus à recevoir	322 491	203 203
Stocks	442 614	532 532
Frais payés d'avance	100 035	86 465
Placements encaissables à moins d'un an (note 7)	12 100 000	13 100 000
	14 203 291	27 355 390
Placements (note 7)	-	6 000 000
Immobilisations corporelles (note 8)	1 856 202	1 741 120
Actifs incorporels (note 9)	629 666	726 450
Actif au titre des prestations définies (note 10)	-	482 923
	16 689 159 \$	36 305 883 \$

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

État consolidé de la situation financière

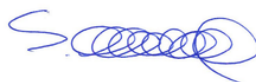
31 décembre 2022

	2022	2021
Passif		
Passif à court terme		
Découvert bancaire (note 4)	5 575 \$	- \$
Emprunt bancaire (note 11)	81 392	-
Créditeurs (note 12)	1 026 898	1 190 878
Cotisations reportées - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	-	75 502
Subvention à rembourser - Forêt publique (note 14)	2 451 212	-
Dette à long terme échéant à moins d'un an (note 13)	35 658	35 658
	3 600 735	1 302 038
Dette à long terme (note 13)	249 601	285 259
Subvention reportée - Forêt publique (note 14)	-	19 134 531
Subvention reportée - Forêt privée (note 15)	10 410 758	12 673 067
Passif au titre des prestations définies (note 10)	818 110	-
	15 079 204	33 394 895
Soldes de fonds		
Fonds de la cotisation générale	53 885	1 322 292
Fonds lié aux interventions	(644 539)	(557 957)
Fonds d'immobilisations	2 200 609	2 146 653
	1 609 955	2 910 988
	16 689 159 \$	36 305 883 \$
Engagements (note 16)		

Au nom du conseil,

_____, Sylvain Aird, administrateur

_____, Louise Rochette, administrateur




SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2021
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(61 109) \$	14 540 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	364 848	323 099
Amortissement des actifs incorporels	96 763	70 133
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(273)	(15 137)
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	61 109	(14 540)
Amortissement des subventions reportées, net des intérêts réinvestis	(18 945 628)	(19 693 788)
	(18 484 290)	(19 315 693)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 17)	(389 534)	2 513 166
	(18 873 824)	(16 802 527)
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	(6 550 000)	(19 100 000)
Encaissements de placements	13 550 000	27 129 903
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(489 786)	(450 775)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	10 150	18 787
Acquisitions d'actifs incorporels	-	(269 600)
	6 520 364	7 328 315
Activités de financement		
Emprunt bancaire	81 392	-
Remboursement de la dette à long terme	(35 658)	(35 658)
Subventions encaissées	-	18 100 000
	45 734	18 064 342
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(12 307 726)	8 590 130
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	13 302 151	4 712 021
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	994 425 \$	13 302 151 \$

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

Notes complémentaires

31 décembre 2022

1. Statut et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, élabore et réalise des programmes de lutte contre les insectes nuisibles et les maladies cryptogamiques dans les forêts publiques et privées de la province du Québec. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté d'impôts.

2. Modification de méthode comptable

Avantages sociaux futurs

L'organisme a adopté les modifications au chapitre 3462, Avantages sociaux futurs, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022, relatives à l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies découlant des régimes à l'égard desquels les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles applicables exigent l'établissement d'une évaluation de capitalisation. Ces modifications ont entraîné la prise en compte d'une provision pour stabilisation, exigée en vertu des dispositions légales, réglementaires ou contractuelles applicables, dans l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies.

Conformément aux dispositions transitoires applicables, l'organisme a comptabilisé l'effet cumulatif de l'application des modifications en ajustement du solde d'ouverture de l'actif net au 1er janvier 2022, soit la date de première application des modifications, sans retraiter les états financiers consolidés des périodes antérieures présentés aux fins de comparaison, puisque l'organisme dispose d'une évaluation de capitalisation achevée qui est établie conformément à toutes les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles qui sont en vigueur à cette date. Ces modifications ont donné lieu, au 1er janvier 2022, à une diminution de l'actif au titre des prestations définies de 1 039 432 \$ et une diminution de l'actif net de 1 039 432 \$.

3. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de sa filiale en propriété exclusive 9154-3017 Québec inc., laquelle a été dissoute le 13 avril 2022.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds de la cotisation générale.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

Notes complémentaires

31 décembre 2022

3. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilité par fonds (suite)

Les produits et les charges afférents aux activités de planification, de réalisation et au contrôle des plans d'interventions contre les insectes et les maladies, sont présentés dans le fonds lié aux interventions.

Le fonds d'immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels et sur l'évaluation de l'actif au titre des prestations définies.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation des stocks destinés à être consommés dans le cadre des activités de l'organisme correspond au coût de remplacement.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

Notes complémentaires

31 décembre 2022

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Aménagements du terrain	8 %
Bâtiments	4 %
Appareils d'analyse et d'échantillonnage	30 %
Équipement informatique	30 %
Matériel de communication	30 %
Matériel et outillage d'opérations	20 % et 30 %
Matériel roulant	30 %
Mobilier de bureau	20 %
Réservoirs	20 %

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement. Les réductions de valeur doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

Notes complémentaires

31 décembre 2022

3. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon les méthodes, le taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Droits d'utilisation d'infrastructures d'aviation	linéaire	10 ans
Logiciels	dégressif	30 %

Lorsque les circonstances indiquent qu'un actif incorporel a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement. Les réductions de valeur doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats.

Avantages sociaux futurs

L'organisme offre à ses employés réguliers un régime de retraite à prestations définies. Les prestations sont établies en fonction des années de service et du salaire final moyen des cinq années les mieux rémunérées.

L'obligation au titre du régime à prestations définies est comptabilisée à mesure que les employés réguliers rendent les services qui leur permettent de gagner des prestations de retraite. L'obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice est déterminée en fonction du plus récent rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation puisque des dispositions légales, réglementaires ou contractuelles applicables exigent l'établissement d'une évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation. L'obligation au titre des prestations définies inclut l'ensemble des composants sous-jacents des dispositions légales, réglementaires ou contractuelles qui doivent être capitalisés par des cotisations. Une telle évaluation actuarielle est obtenue au moins tous les trois ans par la société, ou plus fréquemment dans certaines circonstances. La société applique une technique d'extrapolation pour estimer l'obligation au titre des prestations définies afférentes à son régime à prestations définies pour les exercices compris entre deux évaluations actuarielles.

En fin d'exercice, l'organisme comptabilise l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime, et ajustée de toute provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre de prestations définies. Le coût du régime pour l'exercice est constaté dans les résultats.

Les réévaluations et autres éléments comptabilisés à l'actif net correspondent au total des éléments suivants : la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation, les gains et pertes actuariels, l'incidence de la provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies, le coût des services passés et les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

Notes complémentaires

31 décembre 2022

3. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont comptabilisés au « Fonds de la cotisation générale » dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés au fonds affecté approprié. Les apports non affectés sont comptabilisés au « Fonds de la cotisation générale » au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de cotisations sont comptabilisés sur la période couverte par les cotisations.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux effectif.

Les revenus de contrats sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Ventilation des charges

Les charges d'interventions sont principalement réparties en fonction des superficies traitées, à l'exception des charges de relevés et de laboratoire qui sont réparties selon le temps de travail du personnel de production des relevés et du laboratoire.

4. Encaisse

	2022	2021
Encaisse	383 \$	1 027 \$
Encaisse (découvert) à haut rendement	(5 958)	13 301 124
	(5 575) \$	13 302 151 \$

L'encaisse placée dans le compte d'opérations à haut rendement porte intérêt à des taux qui varient en fonction du taux de base, moins 2,98 %. Au 31 décembre 2022, le taux de base était de 6,45 %.

5. Placements temporaires

Les placements temporaires sont constitués de certificats de placements garantis, portant intérêt à 4,64 % et 4,76 %, échus et encaissés en janvier 2023.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

Notes complémentaires

31 décembre 2022

6. Débiteurs

	2022	2021
Cotisation - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	127 932 \$	- \$
Taxes à la consommation	82 991	72 194
Autres	27 228	58 845
	238 151 \$	131 039 \$

7. Placements

	2022	2021
Au coût		
Certificats de placements garantis, 1,75 % et 3,44 %, échéants en 2023	12 100 000 \$	19 100 000 \$
Placements encaissables à moins d'un an	12 100 000	13 100 000
	- \$	6 000 000 \$

8. Immobilisations corporelles

			2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	63 900 \$	- \$	63 900 \$	63 900 \$
Aménagements du terrain	62 565	15 796	46 769	50 836
Bâtiments	1 425 300	798 139	627 161	632 125
Appareils d'analyse et d'échantillonnage	186 892	184 456	2 436	3 492
Équipement informatique	529 229	296 190	233 039	153 940
Matériel de communication	39 494	34 520	4 974	7 358
Matériel et outillage d'opérations	1 497 512	1 025 244	472 268	415 936
Matériel roulant	670 837	471 093	199 744	218 011
Mobilier de bureau	233 979	187 769	46 210	30 996
Réservoirs	377 194	217 493	159 701	164 526
	5 086 902 \$	3 230 700 \$	1 856 202 \$	1 741 120 \$

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

Notes complémentaires

31 décembre 2022

9. Actifs incorporels

			2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Droits d'utilisation d'infrastructures d'aviation	953 066 \$	326 799 \$	626 267 \$	721 574 \$
Logiciels	102 611	99 212	3 399	4 876
	1 055 677 \$	426 011 \$	629 666 \$	726 450 \$

10. Avantages sociaux futurs

Description du régime d'avantages sociaux

L'organisme a un régime capitalisé qui garantit aux employés réguliers le paiement de prestations de retraite. Les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire final moyen des cinq années les mieux rémunérées.

L'organisme évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2021. Le montant de l'obligation au titre des prestations définies présenté aux états financiers est déterminé en fonction d'une extrapolation des résultats de cette évaluation en utilisant les flux monétaires réels de l'année 2022.

Situation du régime de retraite

	2022	2021
Juste valeur des actifs du régime	8 416 389 \$	9 387 187 \$
Obligation au titre des prestations définies	(9 234 499)	(7 691 186)
Excédent (déficit) du régime	(818 110)	1 696 001
Provision pour moins-value	-	(1 213 078)
Actif (passif) au titre des prestations définies	(818 110) \$	482 923 \$

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

Notes complémentaires

31 décembre 2022

11. Emprunt bancaire

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 350 000 \$ et d'un crédit supplémentaire de 800 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,25 %, garantis par l'universalité des biens meubles et immeubles.

La convention de crédit est assortie de clauses restrictives, sur une base consolidée, prévoyant le maintien d'un fonds de roulement d'au moins 1,25 et d'une valeur nette tangible d'au moins 1 500 000 \$. L'organisme ne respecte pas l'une de ces clauses restrictives au 31 décembre 2022.

L'organisme dispose également de cartes de crédit dont les montants autorisés totalisent 150 000 \$.

12. Créditeurs

	2022	2021
Fournisseurs et frais courus	317 702 \$	274 380 \$
Salaires et vacances	599 516	621 758
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	80 239	63 311
Intérêts sur taxes à la consommation	-	204 000
Autres	29 441	27 429
	1 026 898 \$	1 190 878 \$

13. Dette à long terme

	2022	2021
Emprunt de la Ville de Gaspé, taux préférentiel, remboursable jusqu'en janvier 2030 par versements annuels de 18 020 \$ en capital plus les intérêts	144 160 \$	162 180 \$
Emprunt de la MRC du Rocher-Percé, taux préférentiel, remboursable jusqu'en février 2030 par versements annuels de 17 638 \$ en capital plus les intérêts	141 099	158 737
	285 259	320 917
Dette à long terme échéant à moins d'un an	35 658	35 658
	249 601 \$	285 259 \$

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

Notes complémentaires

31 décembre 2022

13. Dette à long terme (suite)

Les versements en capital de la dette à long terme pour chacun des cinq exercices suivant le 31 décembre 2022 sont : 2023 à 2027 - 35 658 \$.

14. Subvention à rembourser - Forêt publique

La subvention reportée représente des ressources non dépensées qui, en vertu d'une convention entre la SOPFIM et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, sont destinées au financement du Programme de pulvérisation aérienne d'insecticide biologique contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette en forêt publique. Les revenus d'intérêts générés par la subvention encaissée sont grevés d'une affectation d'origine externe et sont destinés à couvrir les charges admissibles qui surviendront au cours des exercices subséquents. Le Ministre se réserve le droit de réclamer un remboursement proportionnellement au montant de l'aide financière octroyée si le total des dépenses admissibles engagées et acquittées soumises par le bénéficiaire est inférieur au total des dépenses admissibles à la fin de la durée de la convention, soit le 31 mars 2023.

	2022	2021
Solde au début de l'exercice	19 134 531 \$	17 642 917 \$
Subvention reçue - Gouvernement du Québec	-	7 000 000
Subvention reçue - Gouvernement du Canada	-	11 100 000
Intérêts réinvestis	163 107	223 535
Amortissement de la subvention reportée	(16 846 426)	(16 831 921)
	2 451 212 \$	19 134 531 \$

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

Notes complémentaires

31 décembre 2022

15. Subvention reportée - Forêt privée

La subvention reportée représente des ressources non dépensées qui, en vertu d'une convention entre la SOPFIM et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, sont destinées au financement du Programme de pulvérisation aérienne d'insecticide biologique contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette en forêt privée. Les revenus d'intérêts générés par la subvention encaissée sont grevés d'une affectation d'origine externe et sont destinés à couvrir les charges admissibles qui surviendront au cours des exercices subséquents. Le Ministre se réserve le droit de réclamer un remboursement proportionnellement au montant de l'aide financière octroyée si le total des dépenses admissibles engagées et acquittées soumises par le bénéficiaire est inférieur au total des dépenses admissibles à la fin de la durée de la convention, soit le 31 mars 2027.

	2022	2021
Solde au début de l'exercice	12 673 067 \$	15 758 469 \$
Intérêts réinvestis	239 596	246 648
Amortissement de la subvention reportée	(2 501 905)	(3 332 050)
Solde à la fin de l'exercice	10 410 758 \$	12 673 067 \$

16. Engagements

L'organisme s'est engagé en vertu d'ententes de services jusqu'en mars 2024 pour une utilisation minimale annuelle d'appareils de pulvérisation aérienne et d'appareils de surveillance aérienne dont le prix des appareils varie en fonction du modèle utilisé. L'engagement total est d'un minimum de 14 305 622 \$ et d'un maximum de 17 622 686 \$. Advenant une annulation des ententes, des indemnités variant de 15 % à 33 % des engagements annuels seraient payables, en remplacement des modalités présentées ci-dessus.

En novembre 2022, l'organisme s'est engagé à acquérir 400 000 litres d'insecticides auprès d'un fournisseur pour un montant total de 4 160 000 \$.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

Notes complémentaires

31 décembre 2022

17. Flux de trésorerie

Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2022	2021
Débiteurs	(107 112) \$	14 777 \$
Intérêts courus à recevoir	(119 288)	262 126
Stocks	89 918	10 127 665
Frais payés d'avance	(13 570)	147 855
Créditeurs	(163 980)	162 261
Cotisations reportées - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	(75 502)	(8 201 518)
	(389 534) \$	2 513 166 \$

Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

	2022	2021
Encaisse	- \$	13 302 151 \$
Placements temporaires	1 000 000	-
Découvert bancaire	(5 575)	-
	994 425 \$	13 302 151 \$

18. Membres de la société

	2022		2021	
	Membres	Votants	Membres	Votants
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	1	8	1	8
Bénéficiaires	161	36	163	36
Propriétaires	77	3	84	4
	239	47	248	48

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

Notes complémentaires

31 décembre 2022

19. Dépendance économique

L'organisme réalise 100 % (2021 - 100 %) de ses cotisations auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

20. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2022 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs, ses subventions à rembourser et de sa dette à long terme.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

21. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

Renseignements complémentaires consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2021
Annexe A - Cotisations du ministère des Ressources naturelles et des Forêts		
Fonctionnement général	3 202 671 \$	3 039 372 \$
Interventions en forêt publique	27 517 956	33 217 565
Protection de l'habitat du Caribou	901 186	1 340 810
	31 621 813 \$	37 597 747 \$

Annexe B - Subventions gouvernementales

Gouvernement du Québec - Interventions pour les investissements sylvicoles en forêt publique	16 683 319 \$	5 508 386 \$
Gouvernement du Canada - Interventions pour les investissements sylvicoles en forêt publique	-	11 100 000
Gouvernement du Québec - Interventions en forêt privée	2 262 309	3 085 402
	18 945 628 \$	19 693 788 \$

Annexe C - Revenus d'intérêts

Fonctionnement général	24 379 \$	8 495 \$
Interventions en forêt publique	43 791	22 445
Interventions pour les investissements sylvicoles en forêt publique	163 107	223 535
Interventions en forêt privée	239 596	246 648
	470 873 \$	501 123 \$

Annexe D - Autres revenus

Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	273 \$	15 137 \$
Autres	49 256	24 407
	49 529 \$	39 544 \$

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

Renseignements complémentaires consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	Fonction- nement général	Interventions en forêt publique	Interventions pour les investis- sements sylvoles en forêt publique	Interventions en petite forêt privée	Protection de l'habitat du caribou	Total
Annexe E - Produits et charges de fonctionnement général et d'interventions						
Produits						
Cotisations du ministère des Ressources naturelles et des Forêts	3 202 671 \$	27 517 956 \$	- \$	- \$	901 186 \$	31 621 813 \$
Subvention - Gouvernement du Québec	-	-	16 683 319	2 262 309	-	18 945 628
Subvention - Gouvernement du Canada	-	-	-	-	-	-
Revenus de contrats (annexe F)	40 189	-	-	-	-	40 189
Intérêts	24 379	43 791	163 107	239 596	-	470 873
Autres	36 073	13 456	-	-	-	49 529
	3 303 312	27 575 203	16 846 426	2 501 905	901 186	51 128 032
Charges						
Salaires réguliers	2 687 852	688 608	430 388	180 415	23 586	4 010 849
Salaires occasionnels	31 711	2 463 110	1 523 459	633 687	63 122	4 715 089
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	61 109	-	-	-	-	61 109
Sous-traitance et contractuels	32 426	191 048	106 044	80 465	6 515	416 498
Analyses de laboratoire	-	799	479	27	28	1 333
Aéronefs et carburant d'aviation	-	12 741 087	7 771 517	887 668	419 451	21 819 723
Amortissements	83 218	219 320	132 354	19 091	7 433	461 416
Assurances	42 183	33 970	20 555	4 883	1 049	102 640
Organismes de recherche	26 000	22 500	156 223	-	-	204 723
Électricité et chauffage	34 302	-	-	-	-	34 302
Formation, colloque et cotisations	30 893	16 881	10 526	2 539	557	61 396
Fournitures de bureau et papeterie	2 380	383	225	79	10	3 077
Frais de déplacement	27 242	779 894	454 090	65 242	26 036	1 352 504
Frais de matériel roulant	15 500	739 388	423 054	218 344	16 085	1 412 371
Frais de prévention	1 998	49 291	30 252	13 170	1 271	95 982
Frais de transport	-	15 758	9 757	1 957	513	27 985
Honoraires professionnels	21 568	14 103	15 289	8 164	443	59 567
Intérêts et frais bancaires	3 189	6 902	1 938	(1 157)	224	11 096
Insecticides	-	9 053 939	5 431 641	308 177	317 457	15 111 214
Licences et droits d'utilisation	42 632	30 088	21 032	8 936	1 666	104 354
Location et entretien des locaux	56 019	132 781	85 195	28 231	3 547	305 773
Location et entretien du matériel	528	153 186	89 704	6 966	5 395	255 779
Matériel et fournitures	24 197	138 895	81 703	23 229	4 124	272 148
Publicité et information	5 720	24 187	15 025	3 442	804	49 178
Taxes, permis et frais d'atterrissage	91 094	19 395	11 357	207	715	122 768
Téléphonie et radiocommunications	15 609	39 690	24 619	8 143	1 155	89 216
Sous-total	3 337 370	27 575 203	16 846 426	2 501 905	901 186	51 162 090
Dépenses de contrats (annexe F)	27 051	-	-	-	-	27 051
	3 364 421	27 575 203	16 846 426	2 501 905	901 186	51 189 141
	(61 109) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(61 109) \$

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

Renseignements complémentaires consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	Fonction- nement général	Interventions en forêt publique	Interventions pour les investis- sements sylvicoles en forêt publique	Interventions en petite forêt privée	Protection de l'habitat du caribou	Total
Annexe E - Produits et charges de fonctionnement général et d'interventions						
Produits						
Cotisations du ministère des Ressources naturelles et des Forêts	3 039 372 \$	33 217 565 \$	- \$	- \$	1 340 810 \$	37 597 747 \$
Subvention - Gouvernement du Québec		-	5 508 386	3 085 402	-	8 593 788
Subvention - Gouvernement du Canada			11 100 000			11 100 000
Revenus de contrats (annexe F)	102 624	-	-	-	-	102 624
Intérêts	8 495	22 445	223 535	246 648	-	501 123
Autres	23 504	16 040	-	-	-	39 544
	3 173 995	33 256 050	16 831 921	3 332 050	1 340 810	57 934 826
Charges						
Salaires réguliers	2 544 323	205 804	109 659	105 256	6 408	2 971 450
Salaires occasionnels	25 196	2 919 546	1 515 668	558 981	90 055	5 109 446
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	(14 540)	-	-	-	-	(14 540)
Sous-traitance et contractuels	31 785	142 577	65 799	113 159	5 024	358 344
Analyses de laboratoire	-	16 334	8 370	1 998	(1 513)	25 189
Aéronefs et carburant d'aviation	-	14 054 148	7 103 272	1 609 173	562 705	23 329 298
Amortissements	77 213	195 637	96 872	15 413	7 742	392 877
Assurances	38 535	29 856	15 095	4 715	1 204	89 405
Organismes de recherche	23 500	22 500	160 326	-	-	206 326
Électricité et chauffage	31 413	-	-	-	-	31 413
Formation, colloque et cotisations	20 033	14 825	10 094	5 658	-	50 610
Fournitures de bureau et papeterie	12 092	25 520	13 841	5 395	907	57 755
Frais de déplacement	5 150	823 682	398 927	36 766	33 597	1 298 122
Frais de matériel roulant	19 677	533 955	273 834	134 437	15 166	977 069
Frais de prévention	2 237	48 966	26 100	11 737	1 028	90 068
Frais de transport	-	25 704	12 696	1 449	1 080	40 929
Honoraires professionnels	20 925	21 380	18 790	11 393	224	72 712
Intérêts et frais bancaires	3 461	6 791	120 344	88 708	257	219 561
Insecticides	-	13 610 554	6 619 350	564 924	591 148	21 385 976
Frais liés à l'entreposage	-	104 437	34 660	-	9 630	148 727
Licences et droits d'utilisation	47 533	14 078	8 700	4 736	726	75 773
Location et entretien des locaux	59 223	111 630	57 808	26 909	3 464	259 034
Location et entretien du matériel	472	127 666	61 501	4 487	5 264	199 390
Matériel et fournitures	11 913	114 762	56 125	16 042	3 687	202 529
Publicité et information	14 581	7 757	5 282	2 961	-	30 581
Taxes, permis et frais d'atterrissage	79 159	25 727	12 369	166	1 120	118 541
Téléphonie et radiocommunications	15 674	52 214	26 439	7 587	1 887	103 801
Sous-total	3 069 555	33 256 050	16 831 921	3 332 050	1 340 810	57 830 386
Dépenses de contrats (annexe F)	89 900	-	-	-	-	89 900
	3 159 455	33 256 050	16 831 921	3 332 050	1 340 810	57 920 286
	14 540 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	14 540 \$

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

Renseignements complémentaires consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2021
Annexe F - Revenus et charges de contrats		
Produits	40 189 \$	102 624 \$
Charges		
Salaires occasionnels	4 644	34 824
Aéronefs et carburant d'aviation	12 304	25 896
Amortissement	195	355
Assurances	14	14
Frais de bureau et autres frais	514	2 117
Frais de déplacement	654	1 440
Location, entretien et autres frais du matériel	1 021	1 179
Frais de transport	11	43
Insecticides	7 091	23 609
Matériel et fournitures	292	220
Sous-traitance et contractuels	311	203
	27 051	89 900
	13 138 \$	12 724 \$





Rapport annuel 2022

© Société de protection des forêts contre les insectes
et maladies (SOPFIM)

Ce document ne peut être reproduit en tout ou en partie
sans l'autorisation écrite des autorités de la SOPFIM.